

## **96604 - Il dit à sa femme: considère-toi comme une répudiée à l'issue de ton cycle menstruel.**

---

### **question**

Un différend m'a opposé à mon épouse pendant ses règles et je lui ai dit: considère-toi comme une répudiée à l'issue de ton cycle menstruel. Bien sûr, j'entendais la répudier après ses règles. Mais, je ne l'ai pas fait et je n'ai pas eu de rapport avec elle non plus. Car je me suis dit que si je l'ai répudiée , je suis revenu sur mon acte. Est-ce juste de procéder ainsi?

### **la réponse favorite**

Si votre intention était de la répudier après ses règles et que vous ne l'avez pas fait, l'expression employée ne rend pas la réoudiation effective?

Nous avons exposé votre question au cheikh docteur Khalid al-Mouchayqui (puisse Allah le protéger ) et voici sa réponse: « Louange à Allah.La répudiation prononcée par cet homme n'est pas effective car il entend en décider dans le futur pas immédiatement.»

Allah le sait mieux.